

FLASH

lundi 30 juillet 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Mgr Fellay discrédité à propos du *Motu*, l'abbé Lorans amorce une reculade sur *Dici.org*, en découvrant soudain qu'il faut rejeter le nouveau rite de 1969 introduit dans l'article 1 du *Motu*

En trois semaines l'opération séduction du *Motu Proprio* tourne au fiasco après les *Te Deum* et Menzingen bat en retraite face à la contestation et au rejet croissant de l'article 1 du *Motu Proprio*

L'abbé Lorans rappelle, enfin ! - sous la pression de la déclaration de l'abbé Aulagnier, comme **sous la pression de la large diffusion de nos messages VM sur le sujet - à l'encontre du *Motu Proprio* (ce qui est enfin reconnu) et de son article 1**, la condamnation théologique de toujours du nouveau rite bugninesque tant de la part de Mgr Lefebvre que de la part de la FSSPX, et **le caractère insupportable de la prétention de l'abbé apostat Ratzinger de placer en premier article de son *Motu*, ce rite maçonnisé et protestantisé « antichrist » (cf. Mgr Lefebvre) sur le même plan catholique que la Sainte messe de Saint Pie V.**

LE STYLE MODERNISTE DE L'ABBE LORANS

L'abbé Lorans laisse ici paraître son style moderniste en paraissant traiter d'une question, et en citant son fondateur, **tout en évitant en réalité de se prononcer clairement sur la question théologique de fond.**

Contrairement à ce qu'écrit l'abbé Lorans, le *Motu* n'établit nullement une « stricte égalité de droit » du rite de Saint Pie V avec le nouveau rite maçonnique de Bugnini. : de 1969, puisque ce dernier est considéré comme de niveau supérieur, en étant déclaré par l'abbé apostat Ratzinger, en l'article 1 de son *Motu*, constituer la forme dite « ordinaire » du prétendu « *unique et même rite romain* », célébré sans entrave selon ce *Motu Proprio*.

En invoquant, à la suite de Mgr Fellay, de prétendues raisons « politiques » pour dissocier la lettre aux évêques du texte du *Motu Proprio*, **l'abbé Lorans cherche à nouveau à tromper les fidèles** : il évoque en effet le « *caractère politique ou diplomatique de cette lettre - destinée à des évêques hostiles pour beaucoup à l'usage du Missel de saint Pie V* »

Or, tout ceux qui ont lu les deux textes et qui raisonnent logiquement, comprennent parfaitement que **le texte du *Motu Proprio* énonce les principes, tandis que la « Lettre » ne fait rien d'autre qu'explicitier en droite logique les principes énoncés et écrits en toutes lettres dans le corps du *Motu* lui-même.**

Qui donc Mgr Fellay et l'abbé Lorans espèrent-ils encore tromper en énonçant le sophisme débile de la séparation du sens du *Motu* et de celui de la *Lettre* qui l'accompagne ?

L'abbé Lorans et Mgr Fellay semblent vraiment persister à vouloir prendre les fidèles pour des **imbéciles**. C'est comme si ces deux clercs venaient à opposer un texte de loi à son décret d'application qui donne précisément les mesures d'applications pratiques des dispositions contenues dans le texte.

Tout cela est élémentaire, **la nouvelle posture de l'abbé Lorans et de Mgr Fellay est encore une fois ridicule et honteuse !**

Là encore, nous voyons que l'abbé Lorans persiste à rester sur le terrain du droit, et à ne pas aborder la question théologique qu'il se contente d'annoncer, **et pour laquelle il n'émet aucun jugement personnel**, se limitant à donner des textes de Mgr Lefebvre qui lui, bien au contraire, traite de la question théologique en rejetant la nouvelle messe, **ce qui veut dire que l'affirmation théologique d'une identité de *lex credendi* entre le nouveau et l'ancien rite, identité affirmée par l'article 1, est totalement erronée et même sacrilège, le nouveau rite néo-protestant et maçonnique étant un rite totalement « fabriqué », selon le qualificatif même de l'abbé apostat Ratzinger en 1992 (cf. précédent message VM).**

TROIS SEMAINES APRES SON LANCEMENT, L'OPERATION SEDUCTION DE PSEUDO-« RESTAURATION » DU MOTU PROPRIO A LAMENTABLEMENT ECHOUE

L'erreur de Ratzinger est d'avoir dû avouer trop tôt (dans son texte, et pour ceux qui veulent bien lire) **la finalité qu'il poursuivait par ce Motu : faire accepter sous les *Te Deum* et les *Magnificat* le nouveau rite maçonnisé de Bugnini. : à la FSSPX.**

Impatient de le suivre, **Mgr Fellay a longtemps affecté puérilement de vouloir l'ignorer**, mais la réalité a fait éclater ce rejet de façon accélérée.

Beaucoup d'abbés ont fait simplement le « *minimum syndical* » le dimanche 8 juillet à l'égard des directives de Menzingen, et **cette date à peine passée, ont lu attentivement le texte du Motu proprio en découvrant le piège de l'article 1, nombre d'entre eux ayant été tout de suite mis en garde par nos premiers messages VM sur le sujet.**

Le texte percutant de l'abbé Aulagnier a ensuite rendu concret et palpable le contenu théologique et sacerdotal de l'article 1.

Il a montré aux prêtres quelle était la finalité du *Motu Proprio* : **leur faire accepter et donc un jour, célébrer le nouveau rite païen-maçonnico-protestant de la messe de 1969.**

Mgr Fellay a perdu le peu de crédit qui lui restait en faisant chanter partout le *Te Deum* pour un piège où il aurait sans doute été satisfait de voir la Fraternité tomber, puisque c'était là le sens de sa politique des « *deux préalables* » suicidaires inspirés depuis 2002 par l'abbé Aulagnier, **politique que lui et le petit clan moderniste imposent opiniâtrement depuis lors à la Fraternité.**

Désormais Rome, après une phase de préparation de plusieurs années, et après avoir organisé pendant des mois un climat psychologique artificiel d'attente de ce qui s'avère aujourd'hui être un piège éventé contre l'œuvre de Mgr Lefebvre, vient de brûler une cartouche importante qui vient de faire long feu.

Continuons le bon combat

Abbé Marchiset

Texte de Dici.org du 28 juillet 2007

http://www.dici.org/actualite_read.php?id=1510

Le nouveau rite condamné par la Tradition de l'Eglise

Résumé : Mgr Lefebvre fait sien le jugement porté sur la nouvelle messe par les cardinaux Ottaviani et Bacci en septembre 1969. Les innovations de la nouvelle messe sont absolument contraires aux enseignements des conciles et des papes de saint Pie V à Pie XII. D'autre part, le pape Paul VI lui-même a reconnu l'opposition entre la messe traditionnelle et le nouveau courant de pensée issu du concile Vatican II.

Le Motu proprio *Summorum Pontificum* établit une stricte égalité de droits entre la messe tridentine et la messe de Paul VI. Et *La lettre aux évêques* qui l'accompagne rejette une célébration exclusive de la

liturgie traditionnelle : « Pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté ».

Indépendamment du caractère politique ou diplomatique de cette lettre - destinée à des évêques hostiles pour beaucoup à l'usage du Missel de saint Pie V -, il importe de rappeler les raisons théologiques pour lesquelles la Fraternité Saint-Pie X s'est constamment opposée au Nouvel Ordo Missae issu du concile Vatican II. On trouvera dans le recueil des déclarations de son fondateur, Mgr Marcel Lefebvre, *La messe de toujours*, une synthèse particulièrement éclairante. De même, dans sa *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, parue en 1985, la comparaison entre l'ancienne et la nouvelle messe, conserve toute son actualité, malgré la volonté du Saint-Siège de corriger certains abus dans la liturgie conciliaire, ces dernières années.

1.1 *Le nouveau rite condamné par la Tradition de l'Eglise*

Mgr Lefebvre fait sien le jugement porté sur la nouvelle messe par les cardinaux Ottaviani et Bacci en septembre 1969. Les innovations de la nouvelle messe sont absolument contraires aux enseignements des conciles et des papes de saint Pie V à Pie XII. D'autre part, le pape Paul VI lui-même a reconnu l'opposition entre la messe traditionnelle et le nouveau courant de pensée issu du concile Vatican II.

1. Le jugement des cardinaux Ottaviani et Bacci

Nous ne jugeons pas les intentions, mais les faits (et les conséquences de ces faits, semblables d'ailleurs à celles qui se sont produites dans les siècles passés là où ces réformes ont été introduites) nous obligent à reconnaître avec les cardinaux Ottaviani et Bacci[2] (*Bref examen critique de la nouvelle messe* remis au Saint-Père le 3 septembre 1969) que « le nouvel *ordo* s'éloigne d'une manière impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, définie à jamais par le concile de Trente »[3].

2. Un nouveau rite déjà condamné par plusieurs papes et conciles

C'est une conception plus protestante que catholique qui exprime tout ce qui a été indûment exalté et tout ce qui a été diminué.

Contrairement aux enseignements du concile de Trente dans la 22^{ème} session, contrairement à l'encyclique *Mediator Dei* de Pie XII, on a exagéré la place des fidèles dans la participation à la messe et diminué la place du prêtre devenu simple président.

On a exagéré la place de la liturgie de la parole et diminué la place du sacrifice propitiatoire. On a exalté le repas communautaire et on l'a laïcisé, aux dépens du respect et de la foi en la présence réelle effectuée par la transsubstantiation.

En supprimant la langue sacrée, on a pluralisé à l'infini les rites, les profanant par des apports mondains ou païens, et on a répandu de fausses traductions, aux dépens de la vraie foi et de la vraie piété des fidèles.

Et cependant les conciles de Florence[4] et de Trente[5] avaient prononcé des anathèmes contre tous ces changements tout en affirmant que notre messe dans son Canon remontait aux temps apostoliques.

Les papes saint Pie V et Clément VIII ont insisté sur la nécessité d'éviter les changements et les mutations, en gardant perpétuellement ce rite romain consacré par la Tradition.

La désacralisation de la messe, sa laïcisation, entraînent la laïcisation du sacerdoce, à la manière protestante[6].

Comment concilier cette réforme de la messe avec les canons du concile de Trente et les condamnations de la Bulle *Auctorem Fidei*[7] de Pie VI[8] ?

3. « C'est la Tradition qui les condamne, pas moi »

Ce n'est pas moi qui me fais juge ; moi je ne suis rien, je ne suis que l'écho d'un magistère qui est clair, qui est évident, qui est dans tous les livres, les encycliques des papes, les documents conciliaires, bref, tous les livres théologiques d'avant le concile. Ce que l'on dit maintenant n'est pas du tout conforme à tout ce magistère qui a été professé pendant deux mille ans. C'est donc la Tradition de l'Eglise, le magistère de l'Eglise qui les condamne. Pas moi[9] !

4. Les jugements traditionnels de l'Eglise sur l'Eucharistie sont définitifs

Quand à notre attitude vis-à-vis de la réforme liturgique, du bréviaire, nous devons nous en tenir aux affirmations du concile de Trente. On ne voit pas comment l'accorder avec la réforme liturgique. Pourtant le concile de Trente est un concile dogmatique définitif et, une fois que l'Eglise s'est prononcée d'une manière définitive sur certains sujets, un autre concile ne peut pas changer ces définitions. Sans cela, il n'y a plus de vérité possible !

La foi est une chose qui est inchangeable. Quand l'Eglise l'a présentée avec toute son autorité, on est obligé d'y croire sans changement. Or, si le concile de Trente a pris soin d'ajouter des anathèmes à toutes les vérités concernant les sacrements, la liturgie, ce n'est pas pour rien. Or, comment peut-on, avec la légèreté qui fut employée, faire comme si le concile de Trente n'existait plus et dire que le concile second du Vatican a la même autorité et par conséquent peut tout changer ? Alors, on pouvait tout aussi bien changer notre *Credo* fait au concile de Nicée, qui est encore bien plus ancien, parce que le concile second du Vatican a la même autorité et est plus important que le concile de Nicée...

Nous nous devons d'être fermes sur ces choses-là, et c'est la réponse la plus forte que l'on puisse faire à la réforme liturgique : c'est qu'elle va à l'encontre des définitions absolument définitives et dogmatiques du concile de Trente[10].

5. Un aveu du pape Paul VI

Voici un petit fait intéressant qui montre ce que pensait le pape Paul VI du changement de la messe. (...) Jean Guitton lui demandait : « Pourquoi n'accepteriez-vous pas qu'à Ecône les prêtres continuent de célébrer la messe de saint Pie V ? On l'a bien dite avant. Je ne vois pas pourquoi on refuserait à ce séminaire la messe ancienne. Laissez-les donc faire. » La réponse du pape Paul VI est très significative. Il a dit : « Non, si nous accordons la messe de saint Pie V à la Fraternité Saint-Pie X, tout ce que nous avons acquis par le concile du Vatican sera ruiné[11]. » (...) C'est quand même extraordinaire que le pape voie dans le retour de la messe ancienne la ruine du concile Vatican II. C'est une révélation incroyable ! C'est pourquoi les libéraux nous en ont tant voulu de dire cette messe qui représente pour eux toute une autre conception de l'Eglise. La messe de saint Pie V n'est pas libérale, elle est anti-libérale, elle est anti-œcuménique. Alors, elle ne peut correspondre à l'esprit de Vatican II[12].

La messe de toujours, éd. Clovis, 2005, pp. 367-371.

1.2 *Saint Sacrifice ou repas eucharistique ?*

Pour préparer le Congrès eucharistique de 1981, un questionnaire a été répandu, dont la première question était celle-ci : « Entre ces deux définitions : "Saint Sacrifice de la messe" et "Repas eucharistique", laquelle adoptez-vous spontanément ? » Il y aurait beaucoup à dire sur cette façon d'interroger les catholiques en leur laissant en quelque sorte le choix et en faisant appel à leur jugement personnel dans une matière où la spontanéité n'a que faire. On ne choisit pas sa définition de la messe comme on choisit un parti politique.

Hélas ! L'insinuation ne résulte pas d'une maladresse du rédacteur de ce questionnaire. Il faut s'en convaincre : la réforme liturgique tend à remplacer la notion et la réalité du Sacrifice par la réalité d'un repas. C'est ainsi qu'on parle de célébration eucharistique, de Cène, mais le terme de Sacrifice est beaucoup moins évoqué ; il a presque totalement disparu des manuels de catéchèse, comme de la prédication. Il est absent du Canon n° 2, dit de saint Hippolyte.

Cette tendance rejoint celle que nous constatons à propos de la Présence réelle : s'il n'y a plus de sacrifice, il n'y a plus besoin de victime. La victime est présente en vue du sacrifice. Faire de la messe un repas mémorial, un repas fraternel est l'erreur des protestants. Que s'est-il passé au XVI^e siècle ? Précisément ce qui est en train de se passer aujourd'hui. Ils ont immédiatement remplacé l'autel par une table, ils ont supprimé le crucifix sur celle-ci, fait tourner vers les fidèles le "président de l'assemblée". Le scénario de la Cène protestante se trouve dans *Pierres Vivantes*, le recueil composé par les évêques de France et que tous les enfants des catéchismes doivent obligatoirement utiliser : « Les chrétiens se rassemblent pour célébrer l'Eucharistie. C'est la messe... Ils proclament la foi de l'Eglise, ils prient pour le monde entier, ils offrent le pain et le vin... Le prêtre qui préside l'assemblée dit la grande prière d'action de grâces... »

Or, dans la religion catholique, c'est le prêtre qui célèbre la messe, c'est lui qui offre le pain et le vin. La notion de président est directement empruntée au protestantisme. Le vocabulaire suit le changement des esprits. On disait autrefois : « Monseigneur Lustiger célébrera une messe pontificale ». On m'a rapporté qu'à Radio Notre-Dame, la phrase utilisée à présent est : « Jean-Marie Lustiger présidera une concélébration. »

Voici comment on parle de la messe dans une brochure éditée par la Conférence des évêques suisses :

« Le repas du Seigneur réalise d'abord la communion avec le Christ. C'est la même communion que Jésus réalisait durant sa vie terrestre en se mettant à table avec les pécheurs, qui se continue dans le repas eucharistique depuis le jour de la Résurrection. Le Seigneur invite ses amis à se rassembler et il sera présent parmi eux. »

Eh bien, tout catholique est obligé de répondre d'une façon catégorique : Non ! La messe, ce n'est pas cela. Ce n'est pas la continuation d'un repas semblable à celui auquel Notre Seigneur convia saint Pierre et quelques disciples un matin, sur le bord du lac, après sa résurrection : « Quand ils furent descendus à terre, ils virent qu'il y avait là un feu de braise avec du poisson dessus, et du pain... Jésus leur dit : "Venez déjeuner." Aucun des disciples, sachant que c'était le Seigneur, n'osait lui demander : "Qui êtes-vous ?" Jésus arrive, prend le pain, le leur donne, et pareillement du poisson » (Jean XXI, 9-13).

La communion du prêtre et des fidèles est une communion à la victime qui s'est offerte sur l'autel du sacrifice. Celui-ci est massif, en pierre ; s'il ne l'est pas, il contient au moins la pierre d'autel, qui est une pierre sacrificielle. On y a incrusté les reliques des martyrs, parce qu'ils ont offert leur sang pour leur Maître. Cette communion du sang de Notre Seigneur avec le sang des martyrs nous encourage à offrir nous aussi nos vies.

Si la messe est un repas, je comprends que le prêtre se tourne vers les fidèles. On ne préside pas un repas en tournant le dos aux convives. Mais un sacrifice s'offre à Dieu, pas aux assistants. C'est pour cette raison que le prêtre, à la tête des fidèles, se tourne vers Dieu, vers le crucifix dominant l'autel.

On insiste à toute occasion sur ce que le *Nouveau Missel des dimanches* appelle "le récit de l'institution". Le Centre Jean-Bart, centre officiel de l'évêché de Paris, déclare : « Au cœur de la messe, il y a un récit. » Encore une fois : Non ! La messe n'est pas une narration, elle est une action.

Trois conditions indispensables existent pour qu'elle soit la continuation du Sacrifice de la Croix : l'oblation de la victime, la transsubstantiation qui rend celle-ci présente effectivement et non symboliquement, la célébration par un prêtre tenant la place du Prêtre principal qu'est Notre Seigneur, et qui doit être consacré par son sacerdoce.

Ainsi la messe peut-elle procurer la rémission des péchés. Un simple mémorial, un récit de l'institution accompagné d'un repas serait loin d'y suffire. Toute la vertu surnaturelle de la messe vient de sa relation au Sacrifice de la Croix. Si on ne croit plus à cela, on ne croit plus à rien de la sainte Eglise, l'Eglise n'a plus de raison d'être, il ne faut plus prétendre être catholique. Luther avait très bien compris que la messe est le cœur, l'âme de l'Eglise. Il disait : « Détruisons la messe et nous détruirons l'Eglise. »

Or, nous nous apercevons que le *Novus Ordo missæ*, c'est-à-dire la nouvelle règle adoptée après le concile, s'aligne sur les conceptions protestantes, ou tout au moins s'en rapproche dangereusement. Pour Luther, la messe peut être un sacrifice de louange, c'est-à-dire un acte de louange, d'action de grâces, mais certainement pas un sacrifice expiatoire renouvelant et appliquant le Sacrifice de la Croix. Pour lui le Sacrifice de la Croix a eu lieu à un moment donné de l'histoire, il est prisonnier de cette histoire, nous ne pouvons nous appliquer les mérites du Christ que par notre foi dans sa mort et sa résurrection. Au contraire l'Eglise tient que ce sacrifice se réalise mystiquement sur nos autels à chaque messe, d'une manière non sanglante, par la séparation du corps et du sang sous les espèces du pain et du vin. Ce renouvellement permet d'appliquer aux fidèles présents les mérites de la croix, de perpétuer cette source de grâces dans le temps et dans l'espace. L'Evangile de saint Matthieu se termine par ces mots : « Et maintenant, moi, je serai avec vous toujours, jusqu'à la fin du monde. »

La différence de conception n'est pas mince. On s'efforce pourtant de la réduire, par altération de la doctrine catholique dont on peut voir de nombreux signes dans la liturgie.

Luther disait : « Le culte s'adressait à Dieu comme un hommage, il s'adressera désormais à l'homme pour le consoler et l'éclairer. Le sacrifice occupait la première place, le sermon va le supplanter. » Cela signifiait l'introduction du culte de l'homme et, à l'église, l'importance donnée à la "liturgie de la parole". Ouvrons les nouveaux missels, cette révolution y a été accomplie. Une lecture a été ajoutée aux deux qui existaient, ainsi qu'une "prière universelle" souvent utilisée pour faire passer des idées politiques ou sociales ; en comptant l'homélie, on aboutit à un déséquilibre au profit de la parole. Le sermon achevé, la messe est bien près de sa fin.

Dans l'Eglise, le prêtre est marqué d'un caractère indélébile qui fait de lui un "alter Christus" ; lui seul peut offrir le Saint Sacrifice. Luther considère la distinction entre clercs et laïcs comme « la première muraille élevée par les romanistes » ; tous les chrétiens sont prêtres, le pasteur ne fait qu'exercer une fonction en présidant la "messe évangélique". Dans le nouvel ordo, le "je" du célébrant a été remplacé par le "nous" ; on écrit partout que les fidèles "célèbrent", on les associe aux actes cultuels, ils lisent l'Epître, éventuellement l'Evangile, distribuent la communion, font parfois l'homélie, qui peut être remplacée par "un échange en petits groupes sur la Parole de Dieu", se réunissent à l'avance pour "bâtir" la célébration du dimanche. Mais ce n'est qu'une étape ; depuis de nombreuses années on entend émettre par des responsables d'organismes épiscopaux des propositions de ce genre : « Ce ne sont pas les ministres mais, l'assemblée qui célèbre » (Fiches du Centre national de pastorale liturgique) ou « L'assemblée est le premier sujet de la liturgie » ; ce qui compte ce n'est pas « le fonctionnement des rites mais l'image que l'assemblée se donne à elle-même et les relations qui s'instaurent entre les célébrants » (P. Gelineau, artisan de la réforme liturgique et professeur à l'Institut catholique de Paris). Si c'est l'assemblée qui compte, on comprend que les messes privées soient mal considérées, ce qui fait que les prêtres n'en disent plus car il est de moins en moins facile de trouver une assemblée, surtout en semaine. C'est une rupture avec la doctrine invariable : l'Eglise a besoin de la multiplication des Sacrifices de la messe, et pour l'application du Sacrifice de la Croix et pour toutes les fins qui lui sont assignées : l'adoration, l'action de grâces, la propitiation [action de rendre Dieu propice] et l'impétration [action d'obtenir les grâces et les bénédictions divines].

Ce n'est pas encore assez, l'objectif de plusieurs est d'éliminer carrément le prêtre, ce qui donne lieu aux fameuses ADAP (Assemblées dominicales en l'absence du prêtre). On pourrait concevoir des fidèles se rassemblant pour prier ensemble de façon à honorer le jour du Seigneur ; or ces ADAP sont en réalité des sortes de messes en blanc, auxquelles il ne manque que la consécration, et encore, comme on peut lire dans un

document du Centre régional d'études socio-religieuses de Lille, seulement parce que « jusqu'à nouvel ordre, les laïcs n'ont pas le pouvoir d'exécuter cet acte ». L'absence du prêtre peut être voulue « pour que les fidèles apprennent à se débrouiller tout seuls ». Le P. Gelineau, dans *Demain la liturgie*, écrit que les ADAP ne sont qu'une « transition pédagogique jusqu'à ce que les mentalités aient changé » et il conclut avec une confondante logique qu'il y a encore trop de prêtres dans l'Eglise, « trop sans doute pour que les choses évoluent vite »

Luther a supprimé l'offertoire : pourquoi offrir l'Hostie pure et sans tache s'il n'y a plus de sacrifice ? Dans le nouvel ordo français, l'offertoire est pratiquement inexistant ; il ne porte d'ailleurs plus ce nom. *Le Nouveau Missel des dimanches* parle de "prière de présentation". La formule utilisée évoque davantage une action de grâces, un remerciement pour les fruits de la terre. Pour s'en rendre compte, il suffit de la comparer avec les formules traditionnellement employées par l'Eglise, où apparaît clairement le but propitiatoire et expiatoire du sacrifice, « que je vous offre... pour mes innombrables péchés, offenses et négligences ; pour tous les assistants et pour tous les chrétiens vivants et morts ; afin qu'elle profite à mon salut et au leur pour la vie éternelle ». Elevant le calice, le prêtre dit ensuite : « Nous vous offrons, Seigneur, le calice de votre rédemption, en suppliant votre bonté de le faire monter, comme un parfum suave, en présence de votre divine Majesté, pour notre salut et celui du monde entier. »

Qu'en reste-t-il dans la nouvelle messe ? Ceci : « Tu es béni, Dieu de l'univers, toi qui nous donnes ce pain, fruit de la terre et du travail des hommes. Nous te le présentons : il deviendra le pain de la vie », et de même pour le vin, qui deviendra "le vin du Royaume éternel". A quoi sert d'ajouter un peu plus loin : « Lave-moi de mes fautes, Seigneur, purifie-moi de mon péché » et : « Que notre sacrifice, en ce jour, trouve grâce devant toi » ? Quel péché ? Quel sacrifice ? Quelle liaison peut faire le fidèle entre cette présentation vague des offrandes et la rédemption qu'il est en mesure d'attendre ? Je poserai une autre question : pourquoi substituer à un texte clair et dont le sens est complet, une suite de phrases énigmatiques, mal liées ensemble ? Si l'on éprouve le besoin de changer, ce doit être pour faire mieux. Ces quelques mentions qui paraissent rectifier l'insuffisance des "prières de présentation" font encore penser à Luther, qui s'appliquait à ménager les transitions. Il conservait le plus possible de cérémonies anciennes, se bornant à en changer le sens. La messe gardait en grande partie son appareil extérieur, le peuple retrouvait dans les églises à peu près le même décor, à peu près les mêmes rites, avec des retouches faites pour lui plaire, car désormais on s'adressait à lui beaucoup plus qu'auparavant ; il avait davantage conscience de compter pour quelque chose dans le culte, il y prenait une part plus active par le chant et la prière à haute voix. Peu à peu le latin faisait place définitivement à l'allemand.

Tout cela ne vous rappelle-t-il rien ? Luther s'inquiète également de créer de nouveaux cantiques pour remplacer « tous les fredons de la papisterie » ; les réformes prennent toujours un air de révolution culturelle.

Dans le nouvel ordo, la partie la plus ancienne du Canon romain, qui remonte à l'âge apostolique, a été remaniée pour le rapprocher de la formule consécrationnelle luthérienne, avec un ajout et une suppression. La traduction française a renchéri, en altérant la signification des mots "*pro multis*". Au lieu de « mon sang... qui sera répandu pour vous et pour un grand nombre », nous lisons : « qui sera répandu pour vous et pour la multitude ». Ce qui ne signifie pas la même chose et qui théologiquement n'est pas neutre

Vous avez pu remarquer que la plupart des prêtres prononcent aujourd'hui d'une traite la partie principale du Canon qui commence par « La veille de sa passion, il prit le pain dans ses mains très saintes... » sans marquer la pause impliquée par la rubrique du missel romain : « Tenant des deux mains l'hostie entre l'index et le pouce, il prononce les paroles de la Consécration, à voix basse mais distincte et attentivement, sur l'hostie. » Le ton change, il devient intimatoire, les cinq mots "*Hoc est enim Corpus meum*" opèrent le miracle de la transsubstantiation, de même que ceux qui sont dits pour la consécration du vin. Le nouveau missel invite le célébrant à garder le ton narratif comme s'il procédait, effectivement, à un mémorial. La créativité étant de règle, on voit certains officiants réciter leur texte en montrant l'hostie à la ronde ou même en la rompant avec ostentation pour ajouter le geste aux paroles et mieux illustrer leur récit. Deux genuflexions sur quatre ayant été supprimées, celles qui demeurent étant parfois omises, on est en droit de se demander si le prêtre a bien le sentiment de consacrer, à supposer qu'il en ait réellement l'intention.

Lettre ouverte aux catholiques perplexes, Albin Michel, 1985. Extrait du chapitre IV

The screenshot shows the DICI website interface. At the top, there is a navigation bar with 'DICI' and 'Documentation - Information - Catholiques - Internationales'. A sidebar on the left contains a menu with categories like 'ACCUEIL', 'ACTUALITÉ', 'CONNAITRE LA FOI', etc. The main content area features a news article titled 'Le nouveau rite condamné par la Tradition de l'Eglise'. The article includes a summary, a main text block, and a sub-section titled 'Le jugement des cardinaux Ottaviani et Bacci'. The article text discusses the historical context of the new rite and the opposition from traditionalists.

Texte de l'abbé Lorans sur DICI.org

[2] Le cardinal Stickler écrivait le 27 novembre 2004, à l'occasion de la réédition du *Bref examen critique de la nouvelle messe* des cardinaux Ottaviani et Bacci : « L'analyse du *Novus ordo* faite par ces deux cardinaux n'a rien perdu de sa valeur ni, malheureusement, de son actualité... Les résultats de la réforme sont jugés dévastateurs par beaucoup aujourd'hui. Ce fut le mérite des cardinaux Ottaviani et Bacci de découvrir très vite que la modification des rites aboutissait à un changement fondamental de la doctrine. »

[3] Lettre au cardinal Seper, 26 février 1978.

[4] Cf. D.S. 1320.

[5] Cf. D.S. 1751, 1753, 1756, 1759.

[6] *Lettre ouverte au pape – Manifeste épiscopal*, 21 novembre 1983.

[7] Bulle du 28 août 1794, D.S. 2600.

[8] Lettre au cardinal Seper, 26 février 1978.

[9] Conférence spirituelle, Ecône, 13 mars 1975.

[10] Conférence spirituelle, Ecône, 18 mars 1977.

[11] Jean Guitton, *Paul VI secret*, éd. Desclée De Brouwer, 1979, pp. 158-159.

[12] Homélie, Zaitzkofen, 15 février 1987.

date : 28/7/2007

Contactez-nous et écrivez-nous / Priez pour le succès du combat pour la Foi
catholique et les sacrements valides

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire
disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>